

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014

<p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 en exercice : 35 présents : 32 représentés : 3</p>

OBJET : Election des représentants de la ville aux différents syndicats intercommunaux

L'An deux mille quatorze, le vingt deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent représentés :

M. FAYE	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
D. BEKIARI	à	P. BUCHET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-8 et L 5212-7,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Considérant qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être élus pour représenter la ville auprès du :

- Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)
- Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)
- Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)
- Syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole »,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : de procéder à l'élection des représentants de la Ville aux syndicats intercommunaux.

Article 2 : sont élus :

Syndicat	Titulaire	Suppléant	Vote
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)	José GUNTZBURGER	Dominique LAFON	Unanimité des suffrages exprimés C. MARAZANO A. SOMMIER JJ. FREDOUILLE F. ZINGER P. BUCHET S. CICERONE G. MERGY D. BEKIARI ne prennent pas part au vote
Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)	Emmanuel CHAMBON	Jules NGALLE-EBOA	
Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)	Jean-Claude PORCHERON	Michele-Elisabeth MORIN	

Syndicat	Titulaire	Suppléant	Vote
Syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole »	Laurent VASTEL	Christian BIGRET	unanimité

Article 8 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- MM. les Présidents des syndicats intercommunaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 30/04/2014
Publication/Affichage le 02/05/2014
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe autorisée